



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Installations illégales des gens du voyage

Question écrite n° 32333

Texte de la question

M. Emmanuel Maquet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'envahissement de terrains par les gens du voyage. Comme chaque été, de nombreux parkings, terrains agricoles et autres terrains publics et privés ont été l'objet d'installations sauvages par des gens du voyage. Ce fut le cas notamment à Mers-les-Bains en juillet 2020 et au Crotoy en août 2020. La gestion des déchets et de l'alimentation en eau sanitaire et en électricité y est extrêmement problématique, de même que la remise en état du terrain dès lors que ces personnes veulent bien repartir. Les lois qui se sont succédé depuis l'an 2000 se basent sur l'idée d'un accueil bienveillant des gens du voyage, dans le respect de leur culture et de leurs traditions, avec notamment l'obligation de mettre à disposition un certain nombre d'aires de stationnement. Les communes et intercommunalités ont fait preuve en la matière d'une bonne volonté évidente au prix d'investissements importants, sans que ces sacrifices à sens unique n'aient permis de régler le problème. Malgré une volonté affichée par le Gouvernement de faire respecter l'ordre et d'affirmer les collectivités territoriales comme le premier échelon de la République, les intercommunalités sont laissées seules pour gérer ce problème qui nécessiterait bien souvent le concours de la force publique. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles sont ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuel Maquet](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32333

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 février 2022

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6418

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)